

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 31 janvier 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 27

Nombre de voix pouvoirs : 16

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, FRAIN, HELMER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARMILLOT, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WALTER, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, LEHMANN, MM. HILT, HOFFSESS, HUBER, MARCHAL, MICHEL, STAATH, WAHL, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 43
Pour : 43
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 6 décembre 2025.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 6 décembre 2025,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2025.

Pour extrait conforme



La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES
VOSGES DU NORD – SYCOPARC

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU
6 DECEMBRE 2025**

Le 6 décembre 2025 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à BITCHE, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BASTIAN, FRAIN, HELMER, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MICHEL, MORQUE, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WAHL, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, LEHMANN, PASTOR, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER HOFFSESS, MARMILLOT, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Assistaient également :

Mmes BERTRAND, DA SILVA ADRIANO, FARNY, JACOB-BAUER, ZIMMERMANN et M. GOETZMANN, SYCOPARC

Mme FEMIA, Collectivité européenne d'Alsace

M. JAPPELLE, Chambre d'Agriculture de la Moselle

M. KIEFFER, Maire de Bitche

Mme STROHM, Chambre d'Agriculture d'Alsace

Etaient également excusés :

M. BUFFA, Collectivité européenne d'Alsace

Mme DHOUIB, CEDER Grand Est

M. HILT, Commune de Offwiller

M. HOFFMANN, Chambre de Métiers d'Alsace

M. JEANNOT, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

Mme KLEIN, Région Grand Est

M. SUCK, Communauté de Communes du Pays de Bitche

Mme WAECHTER, Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 18 octobre 2025
- 2) Budgets – Comptabilité :
 - Décision modificative n° 3 – budget principal SYCOPARC
 - Décision modificative n° 3 – budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »
 - Décision modificative n° 2 – budget annexe « Festival de Jazz »
 - Décision modificative n° 2 – budget annexe « Boutique du Parc »
- 3) Programme d'actions – projets européens :
 - Dépôt d'une demande de subvention auprès du FEDER Biodiversité pour le financement de l'animation NATURA 2000 – période 2026-2028
 - Dépôt d'une demande de subvention auprès du FEDER Biodiversité pour le financement de l'observatoire de la qualité des cours des rivières – période 2026-2028
 - Dépôt d'une demande de subvention auprès du FEDER Adaptation au changement climatique pour le financement du projet portant sur l'adaptation des espaces publics aux enjeux du changement climatique – période 2026-2028
- 4) Point thématique :
 - Présentation et mise en débat du projet de motion sur la présence du Lynx et sa coexistence avec les activités humaines dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord
- 5) Marque Valeurs Parc :
 - Résultat des audits d'attribution sur les filières :
 - o Hébergement et restauration
 - o Fruits, légumes, plantes et produits dérivés
 - o Elevage herbivore
 - Résultat des audits de contrôle et de renouvellement sur les filières :
 - o Hébergement et restauration
- 6) Ressources Humaines :
 - Création d'un emploi non permanent à temps complet de rédacteur territorial pour assurer la mission de chargé(e) d'animation auprès des publics
 - Renouvellement de l'emploi non permanent à temps non complet (20h/semaine) d'adjoint technique territorial pour assurer la maintenance et l'entretien du château
 - Signature du nouveau contrat d'assurance santé avec la Mut'Est dans le cadre du regroupement lancé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin
 - Présentation du Rapport social unique 2024 du SYCOPARC
- 7) Divers – Communication

Mme MARAJO-GUTHMULLER souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie M. Benoît KIEFFER, Maire de Bitche, pour son accueil avant de lui passer la parole pour une présentation de sa ville. M. le Maire remercie les élus et les agents du Parc pour leur accompagnement dans de nombreuses actions.

Mme la Présidente remercie très sincèrement les membres présents pour leur présence assidue et leur engagement constant. Leur participation régulière démontre la solidité de la gouvernance collective et l'importance que chacun accorde au Parc et à son avenir.

Tous avancent ensemble et cela se voit particulièrement dans la révision de la charte qui entre dans une phase structurante.

Le 3 novembre dernier, le grand séminaire de lancement au Château de Rohan à Saverne, en présence du président de la Région Grand Est et de M. le Sous-Préfet de Saverne, a rencontré un très beau succès. La participation a été large, les échanges nourris et de nombreuses contributions très précieuses ont pu être recueillies qui ont permis de dégager des axes prioritaires pour l'élaboration du projet de territoire des prochaines années.

Mme la Présidente tient aussi à saluer l'implication exceptionnelle des agents du SYCOPARC, mobilisés depuis des semaines, ainsi que celle des élus, des délégués du Parc et de tous les partenaires. Grâce à eux, cette révision ne se réduit pas à un exercice administratif : c'est une dynamique vivante, collaborative et profondément ancrée dans le terrain.

Dans cette démarche, l'Etat joue un rôle clé. Mme la Présidente informe les membres du Comité Syndical que l'Etat, via le Préfet du Grand Est et la DREAL, a présenté ses priorités et a validé l'extension du périmètre du Parc, qu'il juge pertinente et cohérente. Il s'agit d'un signal très positif pour la suite de la procédure et pour la portée de la future charte.

Et la dynamique continue ! Les 8, 9 et 10 décembre, des ateliers territoriaux, chacun sur un secteur du Parc, seront organisés. Ils permettront d'approfondir les enjeux localement, d'écouter les attentes et de poursuivre la construction de façon toujours plus participative et territorialisée.

Mme MARAJO-GUTHMULLER souligne que tous peuvent être fiers du chemin qu'ils sont en train de parcourir, malgré les contraintes et la surcharge de travail. Grâce à la mobilisation de toutes et de tous, et le soutien des financeurs, une charte ambitieuse, authentique, réaliste et réellement représentative du territoire des Vosges du Nord est en construction.

Mme la Présidente réitère ses remerciements à M. KIEFFER ainsi qu'à M. HELMER pour leur accueil, l'organisation de la séance et les douceurs pour les papilles offertes par la ville de Bitche.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle dresse ensuite la liste des pouvoirs et des excusés.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 18 octobre 2025

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 18 octobre 2025.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2025

2. Budgets - Comptabilité

Décision modificative n° 3 – Budget principal SYCOPARC

M. WEIL annonce que la décision modificative n° 3/2025 comprend :

Fonctionnement :

27.783,58 € en dépenses, dont :

- + 1.876,00 € pour des réajustements de crédits (cotisations et taxe d'habitation Maison Rufin),
- + 25.907,58 € pour les amortissements au prorata temporis pour les biens acquis en 2025,

27.783,58 € en recettes, dont :

- + 5.758,92 € pour des reversements de salaires pour la mise à disposition de personnel (révision de la charte),
- + 22.024,66 € pour le versement des budgets annexes au titre des salaires et charges pris en charge par le budget principal tout au long de l'exercice,

Investissement : 25.907,58 € en dépenses dont :

- +25.907,58 € pour l'acquisition de matériel informatique et matériel divers

25.907,58 € en recettes, dont :

- +25.907,58 € pour les amortissements au prorata temporis pour les biens acquis en 2025,

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve la décision modificative n° 3 du budget principal du Parc telle que présentée, s'élevant à 27.783,58 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 25.907,58 € en dépenses et en recettes d'investissement,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention ou marché s'y rapportant.

Décision modificative n° 3 – budget annexe – Maison de l'Eau et de la Rivière

M. WEIL explique que la décision modificative n° 3/2025 comprend :

Fonctionnement :

4.005,37 € en dépenses, dont :

- + 3.210,00 € pour des réajustements budgétaires et des crédits pour les écritures de transfert vers le budget principal,
- + 795,37 € pour les écritures d'amortissements au prorata temporis pour les biens acquis en 2025,

4.005,37 € en recettes pour le versement d'indemnités liées au congé de longue maladie de l'agent d'entretien.

Accusé de réception en préfecture
067-256700612026000000000000
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Investissement : 795,37 € en dépenses, dont :
+ 795,37 € pour l'acquisition de matériel (lavabos...)

795,37 € en recettes pour les écritures d'amortissements au prorata temporis pour les biens acquis en 2025.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve la décision modificative n° 3 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière telle que présentée, s'élevant à 4.005,37 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 795,37 € en dépenses et en recettes d'investissement,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention ou marché s'y rapportant.

Décision modificative n° 2 – budget annexe – Festival de Jazz

M. WEIL explique que la décision modificative n° 2/2025 du budget annexe « Festival de Jazz » comprend :

Fonctionnement :

24.805,28 € en dépenses, dont :

- + 12.516,14 € pour des ajustements de crédits (fournitures, matériel, sinistres véhicules...),
- + 4.571,64 € pour le versement de la billetterie du concert de Moutain Men au Château de Lichtenberg,
- + 7.717,50 € pour le règlement du solde de la mission radio à Making Waves.

24.805,28 € en recettes, dont :

- + 5.696,23 € pour la vente de billetterie,
- + 6.000,00 € de la Sacem pour les projets Fabrique à Musique et Insitu,
- +13.109,05 € pour les reversements des co-productions et mécénat.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve la décision modificative n° 2 du budget annexe « festival de Jazz » telle que présentée, s'élevant à 24.805,28 € en dépenses et en recettes de fonctionnement,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention ou marché s'y rapportant.

Décision modificative n° 2 – budget annexe – Boutique du Parc

M. WEIL explique que la décision modificative n° 2/2025 du budget annexe « Boutique du Parc » comprend :

Fonctionnement :

8.000,00 € en dépenses, dont :

- + 8.000,00 € pour des achats de marchandises pour les box de Noël. Une commande importante nous a été passée par la Chambre d'Agriculture d'Alsace, l'Hôtel-Restaurant du Cheval blanc de Niedersteinbach ainsi que par la société Cardia pulse.

Accusé de réception en ligne
067-256700691-20260131-CS310126DEL1-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

8.000,00 € en recettes, dont :
+ 8.000,00 € au titre des ventes marchandises.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *Approuve la décision modificative n° 2 du budget annexe « Boutique du Parc » telle que présentée, s'élevant à 8.000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement,*
- *Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention ou marché s'y rapportant.*

3. Programme d'actions – projets européens

Dépôt d'une demande de subvention auprès du FEDER Biodiversité pour le financement de l'animation NATURA 2000 – période 2026-2028

Mme MARAJO-GUTHMULLER présente la fiche action.

Depuis l'année 2023, la gestion des fonds liés à l'animation du dispositif NATURA 2000 a été transférée des services de l'Etat vers la Région Grand Est.

L'animation NATURA 2000 est aujourd'hui financée par la Région Grand Est et par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER 2021-2027) au titre de l'objectif spécifique 2.7 « Biodiversité » avec une procédure de dépôt des dossiers commune aux deux dispositifs.

Les conventions de financements relatives à l'animation NATURA 2000, pour la période 2023-2025, arrivent à échéance au 31 décembre 2025. Aussi, afin d'assurer la continuité du financement de l'animation NATURA 2000, le SYCOPARC doit transmettre aux services de la Région Grand Est, avant la fin de l'année, une lettre d'intention présentant les nouvelles dépenses prévues pour les trois prochains exercices (2026 à 2028).

Dans le prolongement de cette démarche, il conviendra de procéder au dépôt d'une demande officielle de financement sur la plateforme prévue à cet effet. Le dépôt d'une demande de financement nécessite d'être acté par délibération du Comité Syndical.

Pour permettre à la Région de disposer de la plus grande visibilité possible concernant les besoins financiers à mobiliser pour l'animation de l'ensemble des sites NATURA 2000, il a été convenu de procéder au dépôt d'une demande de financement intégrant :

- Les postes liés à l'animation NATURA 2000 pour la période 2026-2028 (3,2 ETP),
- Les principales actions et études prévues pour la période 2026-2028.

La demande de financement sera déposée officiellement au début de l'exercice 2026 pour un montant estimatif de **732 501 €** financé selon les modalités suivantes

Financeur	Assiette	Montant	%
EUROPE - FEDER N2000	732 501,00 €	439 500,60 €	60 %
REGION GRAND EST - complément FEDER N2000	732 501,00 €	275 579,40 €	38 %
AERM (poste NATURA Hors Vallée de la Sarre)	438 900,00 €	17 421,00 €	2 %
TOTAL		732 501,00 €	100 %

Mme JACOB-BAUER développe les objectifs et quelques actions en cours.

Objectifs :

- Développer des actions de restauration des milieux naturels,
- Animer la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques,
- Conseiller et former les gestionnaires et usagers des milieux naturels,
- Réaliser des inventaires et des suivis scientifiques,
- Sensibiliser le grand public,
- Accompagner techniquement les porteurs de projets.

Quelques actions en cours :

- Restauration de la continuité écologique à l'Erbsenweiher : finalisation du PRO et réalisation de la partie réglementaire,
- Maîtrise foncière à Wingen-sur-Moder en partenariat avec la CeA,
- Travaux de pose de deflecteurs avec APPMA/SDEA,
- Inventaires et suivis scientifiques,
- Médiation à travers des projets scolaires et élargissement du programme des ciné-débats qui couvre aujourd'hui 5 salles du territoire avec 24 séances programmées entre septembre 2025-26

Voix : 54
 Pour : 54
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Prend acte du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Assiette	Montant	%
EUROPE - FEDER N2000	732 501,00 €	439 500,60 €	60 %
REGION GRAND EST - complément FEDER N2000	732 501,00 €	275 579,40 €	38 %
AERM (poste NATURA Hors Vallée de la Sarre)	438 900,00 €	17 421,00 €	2 %
TOTAL		732 501,00 €	100

- Autorise Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins en animation des sites NATURA 2000 gérés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord pour la période 2026-2028,
- Autorise Mme la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,
- Autorise Mme la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et l'ensemble des autres financeurs nécessaires pour équilibrer le plan de financement de l'opération.

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20260131-CS310126DEL1-DE
 Date de télétransmission : 02/02/2026
 Date de réception préfecture : 02/02/2026

Dépôt d'une demande de subvention auprès du FEDER Biodiversité pour le financement de l'observatoire de la qualité des cours d'eau des Vosges du Nord – période 2026-2028

Mme MARAJO-GUTHMULLER présente la fiche action.

Depuis l'année 2023, le financement de l'observatoire de la qualité des cours d'eau des Vosges du Nord fait l'objet d'un financement FEDER au titre de l'objectif spécifique 2.7 « Biodiversité » ainsi que d'un financement de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La convention de financement FEDER arrive à échéance au 31 décembre 2025. Aussi, afin d'assurer la continuité du financement de l'action, le SYCOPARC doit transmettre aux services de la Région Grand Est, autorité de gestion du programme FEDER, une lettre d'intention présentant les nouvelles dépenses prévues pour les trois prochains exercices (2026 à 2028).

Dans le prolongement de cette démarche, il conviendra de procéder au dépôt d'une demande officielle de financement sur la plateforme prévue à cet effet. Le dépôt d'une demande de financement nécessite d'être acté par délibération du Comité Syndical.

Pour permettre aux financeurs de disposer de la plus grande visibilité possible concernant les besoins financiers à mobiliser pour cette action, il a été convenu de procéder au dépôt d'une demande de financement intégrant :

- Le poste lié à l'animation et la médiation de l'observatoire des cours d'eau (+ matériel associé) pour la période 2026-2028 (0,6 ETP),
- Les coûts liés aux analyses des échantillons sur 3 ans (physico-chimie et sédiments, invertébrés, diatomées, hydrométrie) et à la ré-édition du journal « Bi-UNS » Rivières.

La demande de financement sera déposée officiellement au début de l'exercice 2026 pour un montant estimatif de **279.500 €**, financé selon les modalités suivantes :

Financeur	Assiette	Montant	%
Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)	279 500,00 €	111 800,00 €	40%
Europe - FEDER	279 500,00 €	167 700,00 €	60%
TOTAL		279 500,00 €	100%

Mme JACOB-BAUER développe l'état écologique des stations de l'Observatoire des cours d'eau des Vosges du Nord entre 2016 et 2024.

M. JAPPELLE pense qu'il serait intéressant de connaître les raisons du mauvais état des cours d'eau.

Mme JACOB-BAUER évoque quelques causes extérieures tels que intrants agricoles, salage des routes et rejets de stations d'épurations.

M. HUBERT souhaite savoir comment les travaux du SDEA s'articulent avec ceux du Parc.

Dans un second temps, il relate, d'un côté, la suppression d'une écluse et, de l'autre, les huttes de castor auquel il ne faut pas toucher.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260131-CS310126DEL1-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Mme JACOB-BAUER précise que les résultats de tous les points de mesure sont

transmis à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et que ces travaux sont réalisés en parfaite coopération avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le SDEA. Une convention précise le rôle de chacun, le Parc a un rôle de conseil sur l'amont, le SDEA a les compétences et la technicité pour accompagner les programmes pluriannuels.

Concernant les castors, leurs huttes ne génèrent pas les mêmes ruptures de continuité pour la faune aquatique, que les ouvrages hydrauliques.

En réponse à M. FRAIN, Mme JACOB-BAUER précise que le Parc ne participe pas aux études contre l'inondation mais que cela relève de la GEMAPI.

M. BASTIAN remarque que beaucoup de collectivités (SDEA, DDT...) travaillent sur des prélèvements mais qu'au final les résultats divergent. Il serait intéressant de les homogénéiser. Mme JACOB-BAUER précise qu'au niveau du Parc, c'est l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui confie cette mission au Parc.

M. JAPPELLE, pêcheur dans la Horn, informe que la truite est le poisson le plus sensible et dit être étonné de voir autant de points rouges sur la carte présentée. Mme la Directrice souligne que la couleur des points dépend de la mesure mensuelle la plus défavorable sur une année, aussi ces points rouges peuvent être liés à un déversement de la station d'épuration lors d'orage, ou un mois d'étiage particulièrement sévère. C'est un thermomètre très exigeant.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Prend acte du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Assiette	Montant	%
<i>Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)</i>	<i>279 500,00 €</i>	<i>111 800,00 €</i>	<i>40%</i>
<i>Europe - FEDER</i>	<i>279 500,00 €</i>	<i>167 700,00 €</i>	<i>60%</i>
TOTAL		279 500,00 €	100%

- Autorise Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est, autorité de gestion des fonds européens, afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins de financement de l'observatoire de la qualité des cours des rivières – période 2026-2028,

- Autorise Mme la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,

- Autorise Mme la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau et l'ensemble des autres financeurs nécessaires pour équilibrer le plan de financement de l'opération.

Dépôt d'une demande de subvention auprès du FEDER Adaptation au changement climatique pour le financement du projet portant sur l'adaptation des espaces publics aux enjeux du changement climatique – période 2026-2028

Mme la Présidente rappelle le contexte.

L'adaptation des espaces publics des communes aux changements climatiques (création d'îlots de fraîcheur, gestion de l'eau à la parcelle, déminéralisation, ...) ainsi qu'aux usages et besoins des habitants, constitue un enjeu majeur pour l'avenir, le cadre de vie et l'attractivité des villages du territoire des Vosges du Nord.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260131-CS310126DEL1-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Port de ses expériences récentes, et pour se doter des moyens humains et financiers

nécessaires à l'accompagnement des communes, un projet intitulé « **Adapter nos espaces publics au changement climatique : pour des villages résilients et accueillants** » est en cours de montage et devrait pouvoir se concrétiser sur la période 2026-2028.

Le projet en réflexion s'organiserait autour de 3 axes complémentaires :

> Axe 1 - L'augmentation des connaissances sur le changement climatique dans les Vosges du Nord avec pour ambition de mieux cerner et localiser les enjeux et risques liés au changement climatique dans les communes des Vosges du Nord,

> Axe 2 - L'accompagnement des communes à l'adaptation de leur village aux changements climatiques. Cet axe permettrait, via un système d'appels à manifestation d'intérêts thématiqués, de sélectionner des communes afin d'adapter un espace public du ban communal au changement climatique. Les communes lauréates bénéficieraient d'une assistance à maîtrise d'ouvrage renforcée de l'équipe du Parc. Selon la typologie du projet retenu, l'accompagnement du Parc pourrait s'étendre de la phase programmation à la réception des travaux.

> Axe 3 - La communication et la sensibilisation des particuliers et des professionnels.

Un financement FEDER au titre de l'objectif spécifique 2.4 « Changement climatique » a été identifié à hauteur de 40 % sur l'ensemble des actions proposées.

Le SYCOPARC doit ainsi transmettre aux services de la Région Grand Est, autorité de gestion du programme FEDER, une lettre d'intention présentant le projet et ses dépenses prévisionnelles pour les 3 prochaines années (2026 à 2028).

Dans le prolongement de cette démarche, il conviendra de procéder au dépôt d'une demande officielle de financement sur la plateforme prévue à cet effet. Le dépôt d'une demande de financement nécessite d'être acté par délibération du Comité Syndical.

Pour permettre aux financeurs de disposer de la plus grande visibilité possible concernant les besoins financiers à mobiliser pour cette action, il a été convenu de procéder au dépôt d'une demande de financement intégrant :

- Les postes (frais de personnels des agents du SYCOPARC mobilisés sur le projet) 1,6 ETP sur 3 ans (2026 à 2028),
- L'ensemble des prestations externes relatives au projet (études, acquisition de données, animations scolaires...).

La demande de financement sera déposée officiellement au début de l'exercice 2026 pour un montant estimatif de **398.330 €**. Le plan de financement de l'opération est encore en cours de négociation. A ce stade, le projet pourrait être financé de la manière suivante :

Financeur	Assiette	Montant	%
EUROPE - FEDER	398.330,00 €	159.332,00 €	40 %
Agence de l'Eau Rhin Meuse	207.500 €	128.000 €	32,13 %
SYCOPARC (Valorisation du temps de travail interne)			
Communes (participation au poste)	208 050,00 €	110.998 €	27,87 %
TOTAL		398.330 €	100%

Dans le cadre du projet, il est prévu que le Parc valorise 103.050 € de temps de travail interne lié à des agents statutaires. Une contribution des communes bénéficiaires du projet sera attendue. Son montant devra être déterminé selon le niveau d'accompagnement des projets attendu.

Mme JACOB-BAUER développe le contexte et les enjeux de l'action :

- Le changement climatique (canicule estivale, pluie intense...),
- La diminution du nombre d'habitants sauf dans les communes desservies par le train, et le vieillissement de la population,
- La perte des services dans les centres-bourgs.

Les objectifs de cette action sont :

- L'adaptation des communes aux changements climatiques (création d'îlots de fraîcheur, gestion de l'eau à la parcelle, déminéralisation...),
- L'adaptation des espaces publics aux usages et besoins des habitants afin d'améliorer le cadre de vie des villages et leur attractivité.

Dans cette optique, le projet s'organisera en 3 axes :

- L'accompagnement des communes à l'adaptation de leur village aux changements climatiques,
- L'augmentation des connaissances sur le changement climatique dans les Vosges du Nord,
- La communication et la sensibilisation des particuliers et des professionnels.

Ce qui a été amorcé jusque-là :

- La limite des conseils aux communes :
 - o Sollicitation trop tardive dans le projet,
 - o Choix du bureau d'études non adapté,
 - o Conseils non suivis, ...

Résultats :

- o Des projets qui ne vont pas toujours aussi loin que l'esquisse proposée,
- o Pour des montants pas forcément avantageux,
- Un programme « Jardiner pour la biodiversité » qui s'arrête en 2025, mais a semé des graines :
 - o Sensibilisation du grand public (ateliers « mains à la terre », conférence, ...), Journées techniques pour les pros (prairies fleuries, vivaces, ...),

- Test d'AMI auprès des communes pour aménager de petits espaces publics (en cours),
- Une expérimentation de programmation stratégique d'une commune pour accueillir le ZAN et qui place les questions de désimperméabilisation, de végétalisation, de vivre ensemble comme clé de réflexion.

Les 3 axes :

Axe 1 : Renforcer l'accompagnement aux communes via un Appel à Manifestation d'Intérêt :

- Suivre entre 4 et 6 projets/an pendant 3 ans (soit 12 à 18 projets d'ici fin 2028),
- Aller jusqu'à la réalisation de 6 d'entre eux d'ici à fin 2028.

M. MARCHAL informe que la commune de Dossenheim-sur-Zinsel a pu bénéficier de l'AMI test. Toutefois, le budget prévu à cet effet était largement insuffisant ce qui a entraîné une obligation de réduire les aménagements. Mme la Présidente souligne qu'il est important d'avoir ce retour de la part de la commune de Dossenheim-sur-Zinsel.

Axe 2 : Se doter d'outils de connaissances et de suivi :

- Quels sont les espaces publics les plus sensibles à l'inconfort thermique en été ?
 - Notions : îlots de chaleur, inertie thermique, canicule...,
 - Objectif : adapter ces espaces pour qu'ils restent agréables d'utilisation : ombrage, modification de la nature des matériaux...,
 - Méthodologie : cartographie des Local Climate Zones (LCZ),
 - Partenaire : Université de Strasbourg (projet M2 + stage),
- Quels espaces sont les plus vulnérables à des inondations / coulées de boues / ruissellements périodiques en cas de fortes pluies ?
 - Notions : taux d'imperméabilisation du sol, ratio minéral / végétal, pluviométrie, caractéristique d'écoulement de la rivière,
 - Objectif : réduire les risques avec une réponse adaptée en milieu rural : infiltration des eaux pluviales, déconnexion, réduction des risques d'inondation : désimperméabilisation, végétalisation, ... ou en milieu naturel : reméandrage, ...
 - Partenaire : Université de Strasbourg / SDEA ?

Axe 3 : Poursuivre la sensibilisation des professionnels et du grand public :

- Intervention dans les écoles répondant à l'AMI pour faire participer les scolaires à l'aménagement de leur village et les sensibiliser aux changements climatiques,
- Former les professionnels (techniciens des communes, entreprises, ...) lors de journées techniques dédiées,
- Sensibiliser le grand public avec des ateliers « mains à la terre », des conférences de professionnels, ...
- Faciliter l'accès aux connaissances en termes d'aménagement et de plantation avec la déclinaison du site guideplantesmedoc.fr afin de répondre à une demande forte des particuliers quant à l'aménagement de leur jardin et pour sensibiliser les professionnels aux plantes adaptées à nos spécificités locales.

M. WAHL trouve cette action intéressante pour le Parc dans la mesure où ce dernier assistera les communes en amont du dépôt du dossier, y compris dans la sécurisation des financements avec l'Agence de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
067-2567006 Date de réception : 01/02/2026
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Decision : Le Comité Syndical :

Préférable du plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Assiette	Montant	%
<i>EUROPE - FEDER</i>	398.330,00 €	159.332,00 €	40%
<i>Agence de l'Eau Rhin-Meuse</i>	207.500 €	128.000 €	32,13%
<i>SYCOPARC (Valorisation du temps de travail interne)</i>	208 050,00 €	110.998 €	27,87 %
<i>Communes (participation au poste)</i>	208 050,00 €	45 000,00 €	13%
TOTAL		398.330 €	100%

- Autorise Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est, autorité de gestion des fonds européens, afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins de financement du projet pour la période 2026-2028,
- Autorise Mme la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement,
- Autorise Mme la Présidente à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels de l'opération « **Adapter nos espaces publics au changement climatique : pour des villages résilients et accueillants** » afin de mobiliser les financements nécessaires à sa réalisation.

4. Présentation et mise en débat du projet de motion sur la présence du Lynx et sa coexistence avec les activités humaines dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord

Mme la Présidente précise que les conditions de la coexistence du Lynx avec les activités humaines dans les Vosges du Nord est un sujet important et sensible pour notre territoire.

Le Lynx boréal, autrefois présent dans toute l'Europe, a disparu au milieu du XXème siècle. Aujourd'hui, les forêts vosgiennes offrent de nouveau un habitat favorable, et grâce à plusieurs programmes – notamment LIFE Luchs, mené avec les partenaires allemands - une recolonisation s'est amorcée.

Le Parc des Vosges du Nord est engagé de très longue date sur le sujet, que ce soit par la sensibilisation, la coopération transfrontalière ou le Plan régional d'actions pour le Lynx, que le Parc anime depuis 2021.

Le Lynx est à la fois un maillon essentiel de la biodiversité et une espèce qui suscite des réactions diverses : enthousiasme pour son retour, mais aussi inquiétudes légitimes, notamment chez certains éleveurs et chasseurs.

C'est pourquoi, il est important d'avancer dans un état d'esprit pour la coexistence, avec écoute, pédagogie et accompagnement.

Mmes FARNY et BERTRAND présentent le point à tour de rôle.

Autrefois répandu en Europe, le Lynx boréal a disparu d'Europe occidentale au milieu du XXe siècle à cause de la déforestation, du déclin de ses proies et de la chasse.

Aujourd'hui, les forêts sont plus propices à son retour et, en tant que grand prédateur, il joue un rôle clé dans l'équilibre des écosystèmes forestiers.

allemande. Ce programme, mené par des partenaires allemands et français, a ravivé l'espoir d'un retour durable du Lynx dans les Vosges du Nord. Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est intervenu dans des actions d'animation et de sensibilisation.

Le Lynx commence à recoloniser le massif vosgien, ce qui nécessite une poursuite de la coopération transfrontalière.

En parallèle, face à la situation critique du Lynx dans les Vosges, un plan régional d'actions en faveur de l'espèce pour le massif vosgien a été lancé en 2020 pour une durée de 10 ans. Son objectif est de restaurer une population viable et durable, en favorisant la coexistence avec les activités humaines (chasse, élevage) et en améliorant l'habitat et la connectivité écologique.

Le PNR des Vosges du Nord pilote l'animation technique du plan depuis 2021, avec un agent dédié. Les Vosges sont un territoire clé pour la métapopulation du Lynx du Rhin supérieur, reliant le Jura au Palatinat. Le retour du Lynx suscite des réactions variées parmi les acteurs locaux, entre enthousiasme et inquiétudes.

Le ministère en charge de l'écologie a commandité en mars 2022 une étude pluridisciplinaire qui permet d'éclairer sur la viabilité du Lynx en France.

Les conclusions indiquent qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale à long terme pour la viabilité du Lynx et de combiner trois stratégies complémentaires:

- Améliorer la connectivité entre et au sein des zones d'habitats favorables ;
- Réduire les destructions illégales ;
- Réaliser des opérations de translocation à des fins de conservation. La coopération internationale est également jugée essentielle pour assurer la viabilité de l'espèce à l'échelle européenne.

Face à ces différents constats et au regard de l'implication historique du Parc en faveur de la restauration d'une population viable et durable de Lynx dans le massif vosgien, tout en favorisant sa coexistence avec les activités humaines, il est proposé au Comité Syndical d'étudier la motion annexée afin de déterminer la position du Syndicat sur les actions en faveur du Lynx.

Mme SANDER soulève la question des relations avec les éleveurs et le maintien de l'espèce et son développement. Quel pourrait être l'impact sur les élevages ? En matière de médiation, Mme SANDER trouve que renforcer les actions de la police de l'environnement semble trop léger.

Mme FARNY explique que de nombreuses actions sont réalisées pour la médiation auprès de différents acteurs. Le premier enjeu du PRA Lynx Vosges est de travailler sur la coexistence chasse et élevage.

Le Lynx représente un impact extrêmement réduit par rapport à l'élevage.

Sa proie privilégiée est le chevreuil. Il est très rare que le Lynx s'attaque à un élevage.

En réponse à M. PETER, Mme FARNY souligne que les informations sur les déplacements des Lynx sont collectées grâce à des pièges photographiques. Il existe d'autres indices tels que les crottes, les poils et les empreintes. Elle rajoute qu'aucune observation de loup n'a été faite sur les photos. Un à deux individus sont présents dans les Hautes Vosges et plusieurs meutes se sont installées dans le nord de l'Allemagne. La présence d'un chacal doré avait été observée en 2024 dans les Vosges du Nord.

Les pièges photographiques permettent difficilement de définir les trajectoires des Lynx. Celles identifiées concernent les trois individus du Palatinat.

Mme FARNY enverra l'étude sur les trajectoires aux membres du Comité Syndical.

Mme BERTRAND présente ses missions qui consistent à donner un appui technique aux éleveurs sur les grands carnivores et les moyens de protection via :

- Des informations et conseils personnalisés,
- Un appui individualisé dans le dépôt des demandes d'aides à la protection des troupeaux,
- Un appui en cas de dommages liés à la prédation,
- Des formations / journées techniques,
- Des chantiers de bénévoles.

Les chantiers participatifs ont pour objectifs :

- D'aider les éleveurs à protéger leurs troupeaux,
- De favoriser l'acceptation des grands carnivores.

En réponse à M. JAPPELLE, Mme BERTRAND précise que le taux de subvention ne peut pas être de 100 % dans la mesure où l'Etat impose un autofinancement à hauteur de 20 %.

M. BASTIAN, inquiet par rapport aux différents échanges, remarque qu'il est indispensable de se préparer à l'arrivée des grands carnivores. Cela représente des contraintes pour les éleveurs pour se protéger car, aujourd'hui, un certain nombre d'entre eux refusent d'emmener leurs bêtes dans les alpages.

Il est important de rester prudent car si les éleveurs ne souhaitent plus monter en estive, l'élevage diminuera. Et là ce seront les risques de feux qui augmenteront.

Mme BERTRAND assure qu'il est important de garder l'élevage dans notre territoire et que sa mission a été créée dans cet objectif, et que c'est la seule en France. Si les clôtures peuvent arrêter un lynx, elles permettent également d'arrêter le loup.

Certains éleveurs préfèrent les chiens de protection, d'où la volonté de sensibiliser sur ce qu'est un chien de protection auprès des éleveurs et du grand public.

Mme FARNY précise que le Plan National Loup représente le seul plan où une grande part du budget est allouée aux éleveurs.

Mme la Présidente précise qu'il y a deux ans un séminaire s'était tenu dans le Jura. Y était évoqué le fait que le Lynx pourrait retarder dans certains contextes l'arrivée du loup. Elle s'adresse à M. BASTIAN en lui affirmant que le Parc travaille sur le paysage et souhaite particulièrement soutenir les éleveurs. L'axe principal de la motion est la coexistence et l'équilibre avec les différents enjeux existants ; notamment travailler avec les éleveurs et pour les éleveurs !

Mme STROHM a assisté au groupe de travail préparatoire de cette motion, une réunion animée par Mme FARNY, où M. KURTZ rappelait la fragilité de la survie du Lynx. Ce dernier pourrait aussi faire fuir les sangliers, en présentant des photos de ses parcelles agricoles, retournées par les sangliers depuis la disparition de Lycka. Elle termine ses propos en précisant que le Lynx n'est pas le loup ! Aujourd'hui ce qui est tenté à travers

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260137-CS30126DEL1-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

ceci, c'est d'accompagner la survie de l'espèce dans les Vosges, pas son

éradication démesurée.

Mme WEY remarque que l'on parle beaucoup d'éleveurs. Il faudrait aussi évoquer les particuliers qui ont des animaux qui se font attaquer.

Mme BERTRAND souligne que les subventions ne sont ouvertes qu'aux éleveurs. Par contre, l'indemnisation en cas d'attaque est également valable pour les particuliers, comme cela a pu se faire à Reyersviller.

La concertation se poursuit à l'échelle du massif et dans les Vosges du Nord et se porte sur :

- Des événements de sensibilisation grand public,
- Une coexistence avec les acteurs du monde de l'élevage,
- Une coexistence avec les acteurs du monde de la chasse.

Un groupe de travail d'élus et de délégués volontaires a été créé. Celui-ci s'est penché sur la rédaction d'une motion Lynx PNR des Vosges du Nord également à destination des communes. Elle présente les principales étapes du retour du Lynx dans les Vosges du Nord :

- Œil de Lynx : sensibilisation des scolaires 2001 à 2021,
- LIFE Luchs : PNR des Vosges du Nord partenaire 2016-2020,
- Rédaction PRA Lynx Vosges 2016-2020,
- PNRVN Animation technique PRA Lynx Vosges : 2021,
- PNA Lynx 2022-2026,
- Etude viabilité Lynx à l'échelle nationale : 2024.

Texte de la Motion Lynx

Le Comité Syndical du PNR des Vosges du Nord :

- 1) Est favorable au développement d'une population viable et pérenne de Lynx boréal dans le massif des Vosges. Cette espèce protégée forestière constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne du vivant dans nos forêts. Il s'engage à inscrire des mesures spécifiques en faveur de la conservation de cette espèce dans sa charte ;
- 2) Mène, depuis de nombreuses années, de multiples actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et constate que le Lynx est une espèce à impact émotionnel fort qui incarne l'identité des forêts des Vosges du Nord et représente un bon ambassadeur des ambitions portées par son projet de territoire et ses habitants et veille à mobiliser des moyens et des partenaires pour assurer cette sensibilisation ;
- 3) Met en place des actions visant à améliorer la coexistence du Lynx avec les activités humaines sur son territoire : il accompagne les éleveurs dans la recherche de solutions afin de permettre la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles et facilite l'implication des acteurs du monde de la chasse dans les actions de suivi et de conservation du Lynx ;
- 4) Apporte son soutien à l'Etat en portant l'animation du plan régional d'actions en faveur du Lynx pour le massif des Vosges et en facilitant la mise en œuvre des actions définies par l'ensemble des acteurs, au regard des moyens alloués ;
- 5) S'engage à maintenir la dynamique de concertation mise en place dans le cadre du partenariat transfrontalier du Lynx et à faciliter les échanges avec les pays voisins ;

- 6) Est partie prenante dans le suivi de l'espèce en lien avec le Réseau Loup Lynx, l'OFB, les associations naturalistes, les chasseurs et les éleveurs.

Au regard de son implication historique et des ambitions portées par sa charte, le SYCOPARC souhaite que l'Etat :

- Mette en place les actions préconisées dans l'étude viabilité du Lynx pour le massif des Vosges dont le renforcement de population et translocations d'individus afin d'améliorer la diversité génétique ;
- Soutienne les expérimentations locales pour améliorer la coexistence entre le Lynx et les activités de chasse et d'élevage ;
- Favorise la prévention des destructions illégales et remplace les individus détruits illégalement ;
- Soit proactif pour l'amélioration de la connectivité entre et au sein des zones d'habitats favorables ;
- Stabilise l'animation du PRA Lynx Vosges sur le long terme, via l'affectation et la mobilisation de financements pérennes et adaptés afin de poursuivre la mise en place de l'ensemble des actions prévues au sein des plans et décrites ci-dessus.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *Est favorable au développement d'une population viable et pérenne de Lynx boréal dans le massif des Vosges. Cette espèce protégée forestière constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne du vivant dans nos forêts. Il s'engage à inscrire des mesures spécifiques en faveur de la conservation de cette espèce dans sa charte ;*
- *Rappelle que le Parc naturel régional des Vosges du Nord mène depuis de nombreuses années de multiples actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public et constate que le Lynx est une espèce à impact émotionnel fort qui incarne l'identité des forêts des Vosges du Nord et représente un bon ambassadeur des ambitions portées par son projet de territoire et ses habitants et veille à mobiliser des moyens et des partenaires pour assurer cette sensibilisation ;*
- *Rappelle que le Parc naturel régional des Vosges du Nord met en place des actions visant à améliorer la coexistence du Lynx avec les activités humaines sur son territoire : il accompagne les éleveurs dans la recherche de solutions afin de permettre la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles et facilite l'implication des acteurs du monde de la chasse dans les actions de suivi et de conservation du Lynx ;*
- *Apporte son soutien à l'Etat en portant l'animation du plan régional d'actions en faveur du Lynx pour le massif des Vosges et en facilitant la mise en œuvre des actions définies par l'ensemble des acteurs, au regard des moyens alloués ;*
- *S'engage à maintenir la dynamique de concertation mise en place dans le cadre du parlement transfrontalier du Lynx et à faciliter les échanges avec les pays voisins ;*
- *Est partie prenante dans le suivi de l'espèce en lien avec le Réseau Loup Lynx, l'OFB, les associations naturalistes, les chasseurs et les éleveurs.*

Au regard de son implication historique et des ambitions portées par sa charte, le SYCOPARC souhaite que l'Etat :

- *Mette en place les actions préconisées dans l'étude de viabilité du Lynx pour le massif des Vosges dont le renforcement de population et la translocation d'individus afin d'améliorer la diversité génétique,*
- *Soutienne les expérimentations locales pour améliorer la coexistence entre le Lynx et les activités de chasse et d'élevage et facilite notamment les actions hors cadrage des périmètres du « Plan National d'Actions Loup et activités d'élevage » ;*
- *Favorise la prévention des destructions illégales et remplace les individus détruits illégalement*

- Soit pro-actif pour l'amélioration de la connectivité entre et au sein des zones d'habitats favorables,
- Stabilise l'animation du PRA Lynx Vosges sur le long terme, via l'affectation et la mobilisation de financements pérennes et adaptés afin de poursuivre la mise en place de l'ensemble des actions prévues au sein des plans et décrites ci-dessus.

5. Marque Valeurs Parc

Mme la Présidente rappelle que, dans le cadre du projet de marquage « Valeurs Parc » porté depuis plusieurs années par le Parc, plusieurs cahiers des charges de produits emblématiques du territoire ont été validés par le Comité Syndical ce qui permet régulièrement de marquer de nouveaux producteurs proposant des produits conformes aux attentes et objectifs du marquage.

Plusieurs entreprises se sont rapprochées du SYCOPARC pour solliciter un marquage de leurs produits.

Les entreprises volontaires ont été auditées. Les résultats des audits ont été instruits par la commission marque.

Par ailleurs, la durée du marquage étant temporaire, les entreprises déjà marquées doivent régulièrement être ré-auditées dans l'optique du maintien de leur marquage.

L'avis de la commission n'étant que consultatif, il appartient au Comité Syndical de décider in fine du marquage ou du non-marquage. Le Comité Syndical est donc invité à se positionner sur l'attribution du marquage aux entreprises nouvellement auditées ainsi que sur la reconduction du marquage aux entreprises ré-auditées.

Ci-dessous la liste des dossiers à analyser :

- Attribution :

Référentiel Hébergement et restauration

- **Gîte Sapin Zen** à Goetzenbruck
- **Hôtel-restaurant du Moulin de la Walk** à Wissembourg

Référentiel Fruits, légumes, plantes et produits dérivés

- **ESAT d'Ingwiller**

Référentiel Elevages herbivores : lait et viande

- **Domaine des Bufflonnes** à Uhrwiller

- Renouvellement :

Référentiel Hébergement et restauration

- **La Source des Sens** à Morsbronn-les-Bains

Mme la Présidente rappelle qu'un stand des marqués du Parc se tient au Marché de Noël à Strasbourg depuis le 26 novembre jusqu'au 24 décembre.

Mme JACOB-BAUER présente rapidement les propositions de la commission Marque Valeurs Parc.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Décide d'attribuer la marque « Valeurs Parc » pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la convention d'utilisation de la marque, pour :
 - Référentiel Hébergement et restauration :
 - **Gîte Sapin Zen** à Goetzenbruck
 - **Hôtel-restaurant du Moulin de la Walk** à Wissembourg
 - Référentiel Fruits, légumes, plantes et produits dérivés :
 - **ESAT d'Ingwiller**
 - Référentiel Elevages herbivores : lait et viande :
 - **Domaine des Bufflonnes** à Uhrwiller ;
- Décide de renouveler le marquage « Valeurs Parc » pour les entreprises ré-auditées :
 - Référentiel Hébergement et restauration :
 - **Le Château Hochberg** à Wingen-sur-Moder
 - **La Villa René Lalique** à Wingen-sur-Moder
 - **La Source des Sens** à Morsbronn-les-Bains ;
- Autorise Mme la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus ;
- Autorise Mme la Présidente à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées ;
- Autorise Mme la Présidente à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.

6. Ressources Humaines

Mme la Présidente présente ces points.

Création d'un emploi non permanent à temps complet de rédacteur territorial pour assurer la mission de chargé(e) d'animation auprès des publics

Le SYCOPARC œuvre de longue date à la valorisation du patrimoine culturel et des savoir-faire du territoire, notamment à travers son dispositif de conservation mutualisée de 10 musées et la mise en réseau de plus de 40 sites patrimoniaux.

Afin d'assurer la continuité de l'activité de médiation culturelle du SYCOPARC, il est nécessaire de créer un emploi non permanent à compter du 1er janvier 2026. Ce recrutement s'appuiera sur les dispositions de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, qui permet l'embauche d'un agent contractuel pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.

La création d'un emploi temporaire permettra d'assurer la continuité des actions engagées par l'agent chargé d'animation auprès des publics qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. La mission 2025 s'articulait principalement autour de la programmation du festival de contes « Les petites histoires des Vosges du Nord » et du développement d'une offre de médiation à destination du public scolaire dans 3 musées

cibles du territoire. La nouvelle fiche de poste est en cours de rédaction et sera ajustée à la marge pour tenir compte des contraintes budgétaires et des priorités d'actions en matière de développement d'une offre de médiation dans les musées.

La typologie de contrat proposée répond à un besoin ponctuel lié à la mise en œuvre des projets 2026, sans engager durablement la collectivité.

Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B de la filière administrative). Mme MARAJO-GUTHMULLER précise qu'il s'inscrit dans la continuité d'un poste existant mais recentré sur le développement de la médiation au sein de différents musées de la Conservation avec pour objectif de réussir à structurer une offre de médiation scolaire dans les musées qui en sont dépourvus.

Cette évolution de poste implique notamment la suppression de la programmation « Les petites histoires des Vosges du Nord ». La dimension d'animation des sites culturels et musées sera maintenue notamment en continuant à proposer des actions collectives comme les formations, journées d'échanges...

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *De créer un emploi non permanent, à temps complet de 35/35^{ème} de rédacteur territorial, afin d'assurer des actions de médiation et d'animation culturelle auprès des publics ;*
- *D'autoriser Mme la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique.*

Reconduction d'un poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences » et création d'un emploi non permanent d'adjoint technique

Depuis le 1er janvier 2018, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents dans le cadre de contrats « Parcours Emplois Compétences » (PEC), dont l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail.

Ce dispositif ouvre droit, pour l'employeur, à une aide financière de l'Etat, sous réserve de la mise en place d'actions d'accompagnement et de formation au bénéfice de l'agent recruté. Pour les années 2024 et 2025, cette aide de l'Etat, complétée par la Collectivité européenne d'Alsace, représentait un soutien financier équivalent à 80 % du SMIC.

Depuis janvier 2024, le SYCOPARC emploie M. Johann POLI, dans le cadre de ce dispositif PEC. Son recrutement a permis de renforcer l'équipe technique du Parc en apportant un soutien sur des missions d'agent technique polyvalent, en complément du travail de Mme Katia KOBI. Il intervient notamment sur :

- L'entretien du bâtiment et de ses abords,
- Les travaux de maintenance et d'aménagement du château,
- Le suivi des vérifications périodiques du château,
- L'accueil et le suivi des entreprises qui interviennent dans les différents bâtiments propriétés du Syndicat,
- Le soutien à la logistique de l'équipe.

Accusé de réception préfecture
067-256700691-20260131-CS310126DEL1-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

titre dérogatoire, à une prolongation de son contrat PEC jusqu'à une durée maximale de cinq ans.

Toutefois, l'avenir des contrats PEC apparaît incertain, les dispositifs d'emplois aidés faisant l'objet de réductions budgétaires dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026. La reconduction du soutien financier de l'État et de la Collectivité européenne d'Alsace ne peut donc être garantie à ce stade.

Néanmoins, la contribution de M. POLI apporte une réelle plus-value dans le fonctionnement courant et la maintenance du Parc. En conséquence, il apparaît opportun d'anticiper une éventuelle suppression du dispositif PEC en créant un emploi non permanent d'adjoint technique, afin de pouvoir lui proposer un contrat de droit commun.

La quotité de travail resterait fixée à 20 heures hebdomadaires.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *De reconduire le poste d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 12 mois, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » ; la durée hebdomadaire de service de ce poste est fixée à 20 heures par semaine ;*
- *De fixer la rémunération sur la base minimale du SMIC ;*
- *D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention avec l'organisme prescripteur et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;*
- Dans l'hypothèse où le contrat PEC ne pourrait pas être mobilisé, de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet de 20/35ème, pour assurer les missions d'agent polyvalent du bâtiment ;*
- *D'autoriser Mme la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil du candidat, à recruter un agent non titulaire au titre d'un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique ;*
- *D'inscrire au budget 2026 les crédits correspondants.*

Signature du nouveau contrat d'assurance santé avec la Mut'Est dans le cadre du groupement lancé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2026-2031

Le SYCOPARC propose actuellement, à l'ensemble de ses agents, de souscrire à un contrat d'assurance santé complémentaire auprès de la Mut'Est.

Ce contrat résulte d'une procédure mutualisée lancée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour une période de 6 ans, arrivant à échéance au 31/12/2025.

Afin de proposer un service continu aux différentes collectivités, le Centre de Gestion a engagé une nouvelle consultation afin de retenir un prestataire susceptible de proposer un contrat d'assurance santé, pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

La Mut'Est a de nouveau été retenue pour assurer cette prestation.

Les collectivités intéressées doivent maintenant se manifester auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour renouveler leur adhésion au contrat mutualisé proposé.

Accusé de réception en préfecture
067-256700684-902601341CS210126DE14-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Les collectivités doivent également délibérer à nouveau sur le montant de la participation versée

aux agents, au titre du financement d'une partie des frais engagés par ces derniers, dans le cadre de l'adhésion au contrat d'assurance santé.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- D'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1er janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et Mut'Est pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé »,
- De fixer le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 :
 - à hauteur de 15 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »).

Dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »), la participation forfaitaire sera modulée comme suit, selon la composition familiale :

- Agent seul : 15 € par mois
- Conjoint : 5 € par mois
- Enfant à charge : 3 € par mois

En revanche, le SYCOPARC ne participera pas au financement de la souscription par l'agent de la surcomplémentaire responsable dénommée « option renfort dentaire ».

- Prend acte :

- Que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

- Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

- d'autoriser Mme la Présidente à signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

Présentation du rapport social unique 2024 du SYCOPARC

Conformément aux obligations réglementaires issues de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités territoriales doivent produire chaque année un **Rapport social unique (RSU)**.

Ce document constitue **l'outil de référence pour analyser**, année après année, **l'évolution des ressources humaines de la collectivité**. Il rassemble les données relatives notamment aux effectifs, à la rémunération, à la formation, aux conditions de travail et à la gestion des carrières.

Les données présentées ci-après portent sur l'année **2024** (la campagne de saisie et de transmission des données a été faite à l'été 2025, via la plateforme nationale dédiée mise à disposition par le CDG 67).

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260131-CS310126DEL1-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026

Principaux éléments à retenir :

1. Effectifs

De 52 agents en 2023, l'effectif est passé à **56 agents en 2024**.

La proportion d'hommes augmente légèrement : 32 % en 2023 contre **35 % en 2024**. **70 % des agents relèvent à la catégorie A**, avec une **majorité d'ingénieurs**, ce qui confirme la forte technicité des missions.

Répartition par âge

- Âge moyen des agents permanents : **42 ans**, stable,
- **26 %** des agents ont **plus de 50 ans**,
- **20 %** des agents ont **moins de 30 ans**, garantissant un certain renouvellement démographique.

2. Recrutements, mobilités et départs

5 départs ont été enregistrés en 2024, dont 3 fins de contrat.
8 agents ont été recrutés.

L'année 2024 marque une évolution positive en matière de **déroulement de carrière** :

- 1 promotion interne,
- 3 avancements de grade,
- Une nouvelle dynamique après plusieurs années sans possibilité d'évolution.

Un agent a bénéficié d'un **accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle**, renforçant la politique de soutien aux parcours.

3. Rémunération et charges de personnel

Les **charges de personnel représentent 64 %** des dépenses de fonctionnement, un niveau comparable à 2023.

Les **données relatives aux rémunérations individuelles ou au régime indemnitaire sont à interpréter avec prudence**, les extractions ne prenant pas bien en compte le régime indemnitaire. Une fiabilisation est envisagée pour les prochaines campagnes, grâce au déploiement du RIFSEEP à tous les agents.

4. Conditions de travail et absences

Le nombre de jours d'absence pour motif médical est en augmentation par rapport à 2024, notamment en raison d'un congé de longue maladie (CLM) pour un agent.

Hors de ces cas lourds, les niveaux d'absentéisme restent contenus, le **taux d'absentéisme pour congé de maladie ordinaire atteignant 0,31 %, soit 1,3 jours d'absence par agent permanent (fonctionnaires et contractuels confondus)**.

Formation professionnelle

Forte progression du taux d'agents formés : **38 % en 2023 → 81 % en 2024** (2024 a été marquée par l'organisation d'un séminaire d'équipe au printemps).

automatiquement, un dénombre 253 jours de formation.

En moyenne, les agents permanents ont bénéficié de 5 jours de formation.

La majorité des actions sont dispensées par le **CNFPT**.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 1

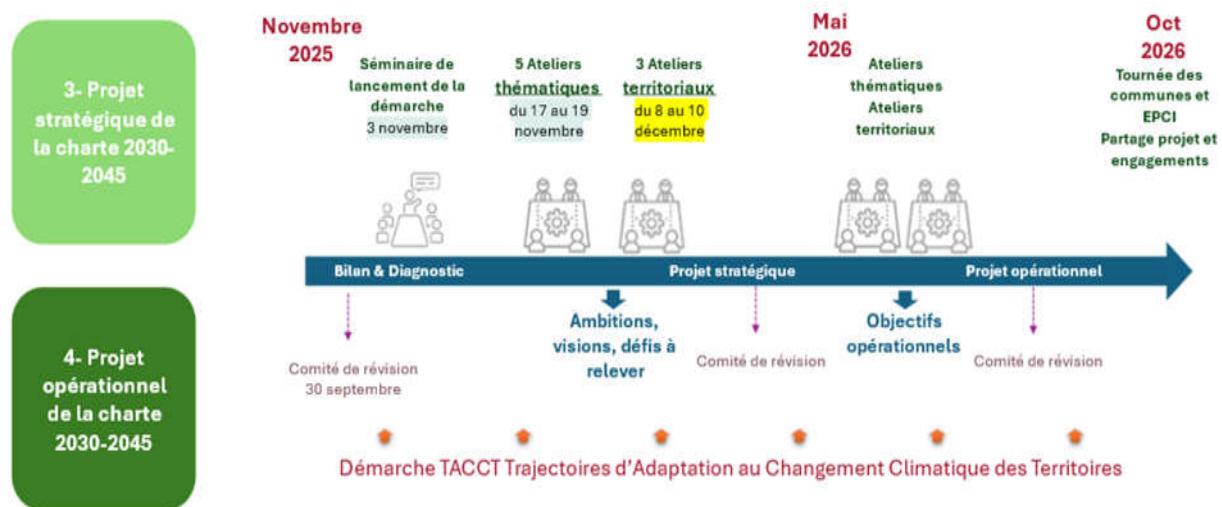
Le RSU doit être présenté à l'assemblée délibérante sans prise de délibération.

Décision : *Le Comité Syndical décide de prendre acte du Rapport social unique du SYCOPARC pour l'année 2024.*

7. Divers - Communication



Le projet stratégique et le projet opérationnel



Composition Ateliers thématiques : partenaires techniques
Composition Ateliers territoriaux : délégués et membres du comité syndical



Calendrier Révision de la charte :

- Ateliers Elus (18h à 20h) :
 - 8 décembre au siège à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn à Durrenbach
 - 9 décembre au siège à la Communauté de Communes du Pays de Bitche à Bitche
 - 10 décembre à la Maison du Parc à La Petite-Pierre

Objectif : PROJET STRATEGIQUE en FEVRIER 2026

Prochaines dates :

- 31 janvier 2026 : Comité Syndical - Débat d'Orientations Budgétaires
- 28 février 2026 : Comité Syndical - Budget
- Fin mai - début juin : Assemblée générale des communes extraordinaire avec élection du Comité Syndical
- Début juin : élection du Bureau Syndical
- Fin juin : Comité Syndical pour affaires ordinaires + ajustement de la programmation annuelle

La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260131-CS310126DEL1-DE
Date de télétransmission : 02/02/2026
Date de réception préfecture : 02/02/2026